

Bachelor of Arts HES-SO en Arts visuels
EDHEA - Ecole de design et haute école d'art du Valais

DESCRIPTIF DE MODULE
Année académique 2024-2025

Domaine	Design et Arts visuels		
Filière	Arts visuels		
Orientation	-		
Intitulé du module	Thesis 5		
Type de module	Obligatoire		
Code			
Type de formation	Bachelor		
Semestre	5		
Crédits ECTS	AV 6 ECTS / SON 6 ECTS		
Prérequis	-		
Langue	Français		
Lieu	EDHEA – Valais		
Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	Le module Thesis 5 vise la réalisation d'un projet de mémoire et d'un projet artistique dans lequel l'étudiant.e.x met en œuvre les connaissances, la pratique et la recherche acquises au cours des semestres précédents en faisant preuve d'autonomie.		
Contenus et formes d'enseignement	<p>Mémoire : Le mémoire engage les étudiant.e-x-s dans une réflexion personnelle en lien avec les débats actuels de la scène artistique et les questions posées par leur pratique. Sa forme écrite et d'édition est à trouver en fonction de la méthodologie et des questions de recherche, et renvoie autant aux recherches théoriques pertinentes qu'aux pratiques des éditions d'artistes. Les étudiant.e-x-s choisissent leur directeur.trice de mémoire parmi les enseignant.e-x-s de la Faculté Bachelor et sont suivi.e.x-s individuellement dans son élaboration. Une réunion plénière, d'une journée, est organisée, de manière à permettre aux étudiant.x.e.s de présenter les avancées et de recueillir les suggestions des enseignant.e.x.s et de ses pairs.</p> <p>Plenum : Le plénum est une rencontre collective portant sur les questions et aspects qui vont apparaître dans le mémoire de fin d'année. Cette discussion a pour but de définir et préciser les enjeux que les étudiant.x.e.s vont aborder.</p>		
Modalités d'évaluation et validation	Mémoire : Selon un échéancier fixé au début du semestre, les étudiant.e-x-s établissent leurs questions de recherche en contact régulier avec la personne qui va diriger le mémoire. L'évaluation porte sur le respect de l'échéancier, sur l'assiduité de l'échange avec les directeurs.trices de mémoires, sur la qualité des productions et sur la présentation de la recherche selon les exigences attendues lors du plénum.		
Modalités de remédiation	Mémoire : Remédiation possible, travaux complémentaires à rendre ou répétition du jury selon des modalités à discuter avec le/la responsable du programme.		
Enseignant.e-x-s	Directeurs.trices de mémoire		
Responsable du module	Valérie Félix		
Descriptif validé le	31.08.2024	Par	Valérie Félix, responsable de la filière arts visuels